Services

- Office of the Attorney General
- access: defence
- Articling Opportunities
- Child Support
- Civil Case Management
- Contingency Fees
- Court Addresses
- Court Fees
- Estates
- Family Justice
- Getting a Lawyer/ Legal Aid
- Going to Court
- Jury Duty
- Legislation
- Mandatory Mediation
- Ontario Justice International
- Post and Prejudgment

Ministry of the Attorney General 2005-2006 Accessibility Plan

Table of Contents

- Introduction
- Message from the Minister
- Report on Achievements of 2004-2005 Planning Commitments
- Commitments and Strategies for 2005-2006
- For more information

Introduction

The recent passage of the landmark Accessibility for Ontarians with Disabilities Act, 2005 marks a new era of accessibility in Ontario. This legislation will make Ontario one of the world leaders in improving accessibility for people with disabilities.

While the government is moving forward to implement the new legislation, there will be a transition period during which government and parts of the broader public sector will continue to have planning and other obligations under the Ontarians with Disabilities Act, 2001 (ODA).

Interest Rates
- Power of Attorney
- Publications
- Simplified Procedure
- Small Claims Court
- Supervised Access
- Victims and Witnesses

These obligations will remain in effect until they are repealed and replaced by standards under the new act.

Under the ODA, Ontario government ministries, municipalities, hospitals, school boards, colleges, universities and public transportation organizations are required to develop annual accessibility plans to make policies, practices, programs, services and buildings more accessible to people with disabilities. These plans must be made available to the public. Accessibility planning efforts to date have developed a strong foundation for the development of accessibility standards that will ensure real and effective change.

This document is the third annual accessibility plan developed by the Ministry of the Attorney General. It highlights achievements of the 2004-05 plan and outlines commitments for 2005-06 so that no new barriers are created and, over time, existing ones are removed.

This ministry intends to build on its achievements by implementing initiatives that support the government's efforts and commitment to continue to make Ontario an inclusive and accessible province, where people of all abilities have a chance to fully participate and achieve their potential.

Message from the Minister

The McGuinty government is committed to building a modern, effective and accessible

justice system. In this, the Ministry of the Attorney General's third annual Accessibility Plan, we report on our achievements and those of the Ontario Secretariat for Aboriginal Affairs and the Democratic Renewal Secretariat from the past year. We also outline actions we plan to take over the coming year to ensure that our justice system is responsive to the needs of all Ontarians, including people with disabilities.

In 2004-05 we demonstrated our commitment to customer service by making it easier for Ontarians to access listings of barrier-free court locations. Improvements were made to the court address database on the ministry website at www.attorneygeneral.jus.gov.on.ca. Now, barrier-free locations are clearly denoted with a (♿). Each listing also provides a telephone number that the public may use if they need assistance.

In the past year, the ministry's continued leadership was also demonstrated in our renovations to the historic Brockville courthouse. In addition to modernizations that allowed us to consolidate services and improve security, the building was made barrier-free while at the same time, preserving Brockville's architectural heritage.

The principles of accessibility will continue to guide us in our daily business - in customer service, employment, communications and information, the built environment, and acts and regulations. This year's plan provides for continued improvements in many areas, including the creation and operation of barrier-free facilities, an ongoing commitment

to accessible information, and continued training for staff who provide service to the public.

The government will continue to take a leadership role in identifying, removing and preventing barriers, and in improving accessibility through a participatory, proactive and integrated approach. We will build on past progress and accomplishments under the Ontarians with Disabilities Act, 2001, and begin to lay the foundation for the development of accessibility standards that will ensure real and effective change takes place. We look forward to working with our justice sector partners as we build a justice system that is truly accessible to all Ontarians.

The Honourable Michael Bryant

Attorney General

Report on Achievements of 2004-2005 Planning Commitments

The Ministry of the Attorney General and its former secretariats are pleased to report on progress and continued improvement in making our programs, services and facilities more accessible to people with disabilities. Our report on our 2004-2005 commitments includes the accomplishments of the Ministry of the Attorney General, the Ontario Secretariat for Aboriginal Affairs (OSAA - formerly ONAS); and the Democratic Renewal Secretariat (DRS).

Legislative Requirements

106-00967/

Commitment:

The *Province of Ontario Architectural Design Standards for Courthouses* will be reviewed to ensure compliance with existing and new government guidelines for accessibility and, where necessary, make recommendations for revision.

Status:

In progress (to be redefined in 2005-06)

Action and Timeframe:

This commitment was not completed as the ministry has chosen to pursue an alternative approach to addressing accessibility concerns. See rationale below.

Rationale:

In all scenarios where the *Province of Ontario Architectural Design Standards for Courthouses* would be referenced, it is the current ministry practice to concurrently review the Ontario Realty Corporation (ORC) *Standards for Barrier-Free Design of Ontario Government Facilities* (released fall 2004). As such, rather than revise the design standards for courthouses to duplicate what has already been provided by the ORC, in 2005-06 the ministry will commit to adding a reference to the *Province of Ontario Architectural Design Standards for Courthouses* that the ministry will always apply. The ministry will integrate the *Standards for Barrier-Free Design of Ontario Government Facilities* in conjunction with *Province of Ontario Architectural Design Standards for Courthouses*

when these standards are consulted.

Commitment:

Revisions to Ontario Realty Corporation's accessibility guidelines will be communicated to staff of the Ministry of the Attorney General (MAG), Ontario Secretariat for Aboriginal Affairs (OSAA) and Democratic Renewal Secretariat (DRS).

Status:

Complete

Action and Timeframe:

The Ontario Realty Corporation's (ORC) accessibility guidelines, *Standards for Barrier-Free Design of Ontario Government Facilities*, were released in the fall of 2004. These guidelines were shared with service providers, project consultants, and ministry project clients. All current and future projects are planned in accordance with these new guidelines (2005-06 commitment).

The revised Ontario Realty Corporation (ORC) accessibility guidelines were communicated to all staff involved in procurement.

Rationale:

N/A

Commitment:

Ministry/secretariat program managers and supervisors will be given guidance on accessibility in all procurement activities, as required under section 5 of the ODA.

Status:

Complete

Action and Timeframe:

The following activities were undertaken in 2004-05:

- Posted ODA resource material and summarized information on the ministry's intranet site - August 2004
- Summarized the ODA Procurement Guidelines and presented the material to the ministry's directors' Strategic Resource Group - September 2004
- Forwarded the *Guidelines for Implementing the Procurement Provisions of the ODA* to all staff with responsibility for procurement - September 2004
- Updated the online controllership training material to include ODA requirements - January 2005
- Updated the in-class controllership training material to include ODA requirements - January 2005
- Provided ongoing advice to program areas regarding ODA procurement requirements - ongoing
- Staff responsible for procurement have received MBS guidelines for implementing the procurement provisions of the ODA.

Rationale:

N/A

Commitment:

All new material posted to the ministry/secretariats' Internet sites will continue to be accessible by people with disabilities, as required under section 6 of the ODA.

Status:

Complete

Action and Timeframe:

The Attorney General's Communications Branch upgraded from Adobe Acrobat version 5.0 to version 7.0. The new version of the software gives the webmaster greater flexibility and more options for ensuring ODA compliance when posting new website content. All websites will continue to be in compliance with accessibility standards.

Rationale:

N/A

Commitment:

The ministry/secretariats will continue to work with Publications Ontario to respond to requests by, or on behalf of, a person with a disability for ministry/secretariat publications in alternate formats in a timely matter, unless it is not technically feasible to do so.

Status:

Complete

Action and Timeframe:

Ministry staff use the current procedure for handling these requests for publications. They liaise with Publications Ontario to respond to requests on a case-by-case basis.

Rationale:

N/A

Commitment:

The ministry/secretariats will continue to accommodate the accessibility needs of their employees in accordance with the *Ontario Human Rights Code* to the extent that the needs relate to their employment.

Status:

Complete for 2004-05. This commitment is ongoing.

Action and Timeframe:

Employment accommodation will continue to be provided on an individualized basis in accordance with the *Ontario Human Rights Code* and corporate policy. Accommodation plans are in place. Where appropriate, bargaining agents are included.

Rationale:

N/A

Commitment:

The ministry/secretariats will continue to accommodate people with disabilities who apply for a position as a government employee and who have been invited to participate in the selection process for employment to the extent that the needs relate to the selection process.

Status:

Complete for 2004-05. This commitment is ongoing.

Action and Timeframe:

Procedures are already in place to ensure that employees and job applicants receive accommodation as required. Requests are dealt with on a case-by-case basis, at times in consultation with the Human Resources Branch.

Managers have taken the online ODA training to increase their understanding of their obligations to accommodate the accessibility needs of job applicants.

Rationale:

N/A

Commitment:

The ministry/secretariats will ensure that new managers and supervisors receive training on fulfilling obligations under Section 8 of the ODA.

Status:

In progress

Action and Timeframe:

Online training *The Ontarians with Disabilities Act - Maximizing the*

Contribution of Employees with Disabilities is available to all new managers and supervisors. The module includes key information about the ODA and employment accommodation (EA), interactive case studies, practical tips, fundamental principles and stages of EA, and links to EA resources.

Rationale:

N/A

Commitment:

An Accessibility Plan will be prepared and posted as part of the ministry/ secretariats' annual planning process, in consultation with the Accessibility Directorate of Ontario.

Status:

Complete

Action and Timeframe:

The 2004-05 Accessibility Plan was posted on the ministry/secretariats' Internet site on September 30, 2004, in an accessible format.

Rationale:

N/A

Acts and Regulations

Commitment:

Acts or regulations currently under review or going forward will have issues of accessibility and barrier removal included in the review process.

Status:

Complete for 2004-05. This commitment is ongoing.

Action and Timeframe:

Acts or regulations are reviewed for accessibility and barrier issues as part of the ongoing legislative/regulatory and policy development process.

Rationale:

N/A

Policies

Commitment:

Accessibility requirements will be considered as part of the 2005-06 Results-Based Planning (RBP) process.

Status:

Complete

Action and Timeframe:

Training materials were updated upon release of Management Board directives for the 2005-06 Results-Based Plan. During the training for the

2005/06 RBP, program staff within the ministry and its secretariats were advised that any potential impact on people with disabilities should be noted.

Rationale:

N/A

Commitment:

Each time a lease renewal is reviewed, accessibility requirements will be considered and communicated to Ontario Realty Corporation (ORC).

Status:

Complete for 2004-05. This commitment is ongoing.

Action and Timeframe:

The Lease Activity Request Template (revised in 2003-04) continues to incorporate accessibility requirements to ensure that these concerns are addressed with either the ORC or third-party landlords as leases are renewed or renegotiated.

Rationale:

N/A

Commitment:

Ensure that the ministry/secretariats' 2005-06 Human Resources Plan is consistent with the requirements of the ODA.

Status:

In progress

Action and Timeframe:

The Human Resources Plan will be reviewed for accessibility issues and barrier removal once guidelines are released.

Rationale:

Due to the restructuring and realignment of human resources service delivery across the OPS, human resource planning instructions and guidelines for ministries are under development by the Centre for Leadership/Human Resources Management.

Commitment:

Ministry/secretariats' Emergency Evacuation Procedures will include procedures for the safe evacuation of people with disabilities.

Status:

In progress

Action and Timeframe:

Emergency Response Book for 720 Bay Street includes a section for persons with special needs requiring assistance. All Emergency Evacuation Procedures are updated as required.

Rationale:

MAG is committed to improving its disaster resilience. It will be conducting Hazard Identification and Risk Assessments across its facilities during 2005-2006.

Hazard Identification and Risk Assessment workshops will help the ministry and community officials foresee requirements for emergency management planning for Ministry of the Attorney General programs and services and will highlight training/exercise requirements for ministry staff and staff of associated stakeholders and partners to improve evacuation responses.

One of the specific tangible benefits resulting from the project to identify hazards and assess risks will be improved evacuation training, benefiting those with special needs.

Programs and Services

Commitment:

The ministry will continue to incorporate accessibility as a component of its annual Infrastructure Plan requests, as well as part of the planning process for capital projects.

Status:

Complete for 2004-05. Commitment is on-going.

Action and Timeframe:

For the 2005-06 Infrastructure Planning process, the ministry added a

component to the Capital/Accommodation Business Case Template (part of the Accommodation Resource Planning Tool), to ensure that all ODA requirements were identified and addressed in each project plan. The importance of identifying and addressing ODA requirements for all planned capital or accommodation projects was communicated internally to facility management coordinators, who are responsible for reviewing all business cases prior to submission, as well as to clients through the Results-based Planning Training Sessions.

Rationale:

N/A

Commitment:

An employment accommodations coordinator will be hired to support the Ministry of the Attorney General, Ontario Secretariat for Aboriginal Affairs and Democratic Renewal Secretariat.

Status:

Complete

Action and Timeframe:

The employment accommodations coordinator's responsibilities include: researching employment accommodations issues, reviewing employment accommodations service delivery and developing tools/resources to assist ministry/secretariat managers and supervisors in accommodating their staff.

Rationale:

N/A

Practices

Commitment:

Internal procurement practices will be updated to comply with the accessibility requirements of new corporate procurement directives.

Status:

Complete

Action and Timeframe:

Presentations and training for staff with responsibility for procurement materials have been updated based on *Guidelines for Implementing the Procurement Provisions of the ODA*.

Rationale:

N/A

Commitment:

All receptionist/public inquiry staff and others working directly with the public will take the online ODA training.

Status:

In progress

Action and Timeframe:

Staff will be advised with instructions for accessing the online training when it becomes available.

Rationale:

The customer service training package: 'May I Help You? - Welcoming Customers with Disabilities' is under development. An online version will be available later in 2005.

This training package will provide material for a workshop on customer services for people with disabilities. It will raise the level of disability awareness and increase the knowledge of staff on how they can meet the needs of their customers with disabilities.

Commitment:

Family and Small Claims Courts forms, guides and booklets will continue to be provided online in an accessible format.

Status:

In progress

Action and Timeframe:

In 2004/05 the Family Court guides and the Small Claims Courts forms, guides and booklets were posted on the ministry Internet site in an accessible format. Any required changes/revisions will continue to be

posted in an accessible format. .

The Family Court forms and booklets are expected to be posted on the ministry's Internet site by January 2006.

Rationale:

Changes in the Family Rules are required prior to the posting of Family Court forms and booklets.

Commitment:

Accessibility information for barrier-free courthouses will be posted on the ministry's Internet site and through a bilingual info-line 1-800-387-4456. The info-line will be publicized through government websites and telephone directories.

Status:

Complete.

Action and Timeframe:

In 2004/05 the Court Address listing was made available on the ministry's Internet site. Courthouses that are barrier-free are denoted with the wheelchair symbol ( ). Each listing also provides a contact number that the public may use if they need assistance.

Rationale:

N/A

Commitment:

Wherever possible, the Ontario Secretariat for Aboriginal Affairs will attempt to arrange barrier-free venues for its open houses in public buildings where people with disabilities have full access.

Status:

Complete

Action and Timeframe:

Events, such as open houses in government-owned facilities, municipal buildings and community halls, are held in accessible buildings wherever possible. In some instances, such as open houses in remote First Nation Communities, this is not always possible.

Rationale:

N/A

Commitment:

Democratic Renewal Secretariat public events (including engagement activities), wherever possible, will be held in barrier-free venues according to the "Planning for Accessible Meetings" guidelines. DRS will ensure, wherever possible, that public events are held in barrier-free venues, and will identify a person who is responsible for ensuring that accessibility matters are addressed the day of the event. Organizers of Democratic Renewal Secretariat events will use the "Planning for

Accessible Meetings" guide to assist in making events accessible to people with disabilities.

Status:

Complete

Action and Timeframe:

Public events were held in barrier-free venues and in accordance with the "Planning for Accessible Meetings" guidelines.

Rationale:

N/A

Commitments and Strategies for 2005-2006

This ministry intends to build on its achievements in the coming year by increasing awareness of accessibility and integrating accessibility into its daily business practices in a number of priority areas including customer service, employment, communications and information, the built environment, and acts and regulations. This section represents the ministry's plan, including new commitments and initiatives for 2005-06.

Customer Service

Commitment:

The current Common Service Standards (these standards apply to telephone, correspondence, in-person services and customer feedback/ complaint resolution) as employed by MAG will adhere to the ODA

requirements and any changes made to these standards will incorporate these requirements. These standards apply to all ministry employees.

Action:

A review of the Common Service Standards, with recommendations for change, was undertaken by Management Board Secretariat. Research and resultant recommendations considered accessibility issues. A strategic communications plan to promote and monitor compliance with the standards will support these requirements. Service Standards will continue to link to performance measures reflected in the Results-Based Planning process.

Timeframe:

Ongoing

Commitment:

All new material posted to the ministry Internet sites will continue to be accessible by people with disabilities, as required under section 6 of the ODA.

Action:

The websites will continue to comply with the internationally recognized Priority One and Two accessibility standards developed by the World Wide Web Consortium (W3C) and their Web Accessibility Initiative (WAI). The websites will continue to incorporate compatibility with text reader technology, ease of navigation for people who rely on alternative

pointing devices, graphics supported by alternate text, high-contrast colours and colour schemes to accommodate people with a visual impairment or who are colour-blind and a fully-proportional site that allows users to enlarge or shrink font sizes. Ministry staff responsible for website development and maintenance will continue to be aware of changes and advances in technologies that support this commitment.

Timeframe:

Ongoing

Commitment:

Court Services Division will provide sign language interpretation services for all criminal matters and select civil/family matters.

Action:

The division recognizes the need to provide sign language interpretation services for persons with disabilities during court matters. Court site managers or supervisors will arrange to obtain these services as required.

Timeframe:

Ongoing

Commitment:

Court Services Division will provide a Disabilities Office contact number

on jury summon forms as well as on the ministry's Internet site. This will be accompanied with questions & answers for persons that may not be able to serve due to a disability and a contact number for assistance in completing any related questionnaires.

Action:

The division will continue to update the ministry's Internet site and the Disabilities Office as courthouses become ODA-accessible.

Timeframe:

Ongoing

Commitment:

One site manager per region will take the lead in responding to requests from persons with disabilities who access the court system.

Action:

Eight sites across the province will enhance information services by providing signage indicating onsite assistance is available to persons with disabilities. The lead manager will respond to requests by providing information and/or coordinating assistance. Requests and response activities will be tracked and summarized for review and identification of gaps and best practices.

Timeframe:

Ongoing

Commitment:

Ministry program managers and supervisors will be given guidance on accessibility in all procurement activities, as required under section 5 of the ODA.

Action:

The ministry will continue to consider accessibility issues in their procurement activities. The new tools recently released dealing with the Ontarians with Disabilities Act, 2001, will be posted on the ministry's intranet site as new links to the *Guidelines for Implementing the Procurement Provisions of the ODA*.

Timeframe:

2005-06 and ongoing.

Employment

Commitment:

The ministry will continue to accommodate the accessibility needs of employees and job applicants by providing manager and supervisor training regarding employment accommodation.

Action:

New managers and supervisors will receive training on fulfilling obligations under Section 8 of the ODA. 'Manager's First Contact Project' guide material will be expanded to include ODA obligations.

Timeframe:

2005-06 and ongoing.

Commitment:

The ministry will continue to promote the accessibility of the workplace for people with disabilities by providing relevant tools and supports to managers and supervisors in accommodating their staff.

Action:

Products and support tools for human resource and management staff to increase their awareness of accommodation obligations will be deployed by the Employment and Accommodations Coordinator.

Timeframe:

2005-06 and ongoing.

Communications and Information

Commitment:

Accessibility requirements will be considered as part of the 2006-07 Results-based Planning (RBP) process

Action:

Ministry RBP training materials will include information about complying with ODA and will inform program areas about accessibility requirements for activity notes. Training materials will also be updated to include any

further direction from Treasury - Program Management & Estimates (PMED), about ODA requirements for the 2006-07 Results-based Plan.

Timeframe:

Training materials will be updated upon release of Treasury - PMED directives for the 2006-07 Results-based Plan.

Commitment:

The Ontario Human Rights Commission will prepare an Accessibility Plan that will ensure the services and materials provided by the commission are in a form that is accessible to the citizens of Ontario.

Although agencies are not required to prepare an Accessibility Plan, the commission believes that it should lead by example, supporting the principles of the *Ontario Human Rights Code* regarding accessibility.

Action:

An internal working committee has been formed to work on the plan and will be responsible for reviewing current services and materials in consultation with the Accessibility Directorate of Ontario and stakeholders.

Timeframe:

2005-06

Built Environment

Commitment:

Each time a lease renewal is reviewed, accessibility requirements will be considered and communicated to the Ontario Realty Corporation.

Action:

Using the Lease Activity Request Template that was revised in 2003-04 to incorporate accessibility concerns, all new leases will be reviewed for accessibility through the Ontario Realty Corporation's *Standards for Barrier-Free Design of Ontario Government Facilities* and lease schedules. Accessibility requirements are also included in lease renewals and, where possible, will be negotiated into renewal agreements.

Timeframe:

Ongoing

Commitment:

The ministry will complete the Facilities Management Branch Ontario Disability Act (ODA) Review Chart when implementing all capital or accommodation projects.

Action:

The purpose of this review chart is to measure each project's compliance with the ORC *Standards for Barrier-Free Design of Ontario Government Facilities* (released fall 2004). By completion of this chart, the ministry will identify non-compliant areas and will attempt to incorporate these

accessibility requirements within the scope of the project.

Note that for projects in existing facilities (such as heritage buildings), the ministry may not be able to achieve full compliance with the ORC standards for Barrier-Free Design. This will be assessed on a project-by-project basis.

Timeframe:

Ongoing

Commitment:

The ministry will ensure that the Facilities Management Branch Ontario Disability Act (ODA) Review Chart is completed for all building condition assessments for government-owned and third-party leased facilities.

Action:

As part of the ministry's Asset Management Plan, the ministry is completing building condition assessments for all ministry facilities. These assessments capture information on the condition of facility components (e.g. mechanical systems), capacity and operating/ maintenance costs. As part of these assessments, the ministry will also assess accessibility requirements through completion of the Facilities Management Branch ODA Review Chart for each facility.

Timeframe:

Ongoing

Commitment:

The ministry will continue to incorporate accessibility as a component of its annual Infrastructure Plan requests and planning process for accommodation and capital projects.

Action:

Planning for ODA infrastructure requirements - per the ORC *Standards for Barrier-Free Design of Ontario Government Facilities* (released Fall 2004) - will be included in the annual infrastructure plan training to program areas as well as continue to be included in the Infrastructure and Accommodation Planning Toolkit (formerly the Accommodation Resource Planning Toolkit). Prior to submission of the annual Infrastructure Plan, the ministry will review all requests to ensure that ODA requirements have been considered and/or addressed.

Timeframe:

2006-07 Infrastructure Planning Process commences fall 2005.

Acts and Regulations

Commitment:

Acts or regulations currently under review or going forward will have issues of accessibility and barrier removal included in the review process.

Action:

Acts or regulations will be reviewed for accessibility issues and barrier removal.

Timeframe:

As acts or regulations are drafted or reviewed.

Commitment:

The ministry will add a reference to the *Province of Ontario Architectural Design Standards for Courthouses* indicating that these standards must always be consulted in conjunction with the Ontario Realty Corporation's *Standards for Barrier-Free Design of Ontario Government Facilities*.

Action:

The ministry will work with the Ontario Realty Corporation (ORC) and associated stakeholders to seek the necessary approvals regarding the addition of the above-mentioned reference.

Timeframe:

2005-06 fiscal year.

Commitment:

In assessing its emergency evacuation plans, the ministry will:

- take into account the varied needs of people with disabilities in all levels of their planning and response activities, and to involve members of this community in planning efforts;
- raise the awareness of people with disabilities of what they can do to prepare for their own safety and survival during times of

evacuation.

Action:

Develop evacuation plans and 'shelter in place' plans for all persons who must attend at Ontario's courthouses or Ministry of the Attorney General locations.

Timeframe:

2005-06

For more information

Questions or comments about the ministry's accessibility plan are always welcome.

Please phone:	
General inquiry number:	416-326-2220
TTY number:	416-326-4012
E-mail:	jus.g.mag.webmaster@jus.gov.on.ca
Ministry Website address:	www.attorneygeneral.jus.gov.on.ca

Visit the Ministry of Community and Social Services Accessibility Ontario web site at: www.mcss.gov.on.ca/accessibility. The site promotes accessibility and provides information and resources on how to make Ontario a barrier-free province.

Alternate formats of this document are available free upon request from:

Publications Ontario

880 Bay Street, Toronto, ON M7A 1N8. Tel: (416) 326-5300
Out of town customers, except Ottawa, call: 1-800-668-9938
In Ottawa, call (613) 238-3630 or toll-free: 1-800-268-8758
TTY Service: 1-800-268-7095

Queen's Printer for Ontario
ISSN **1708-5586**

Ontario

This site is maintained by the Government of Ontario, Canada.

Privacy | External Links Disclaimer

Copyright information: © Queen's Printer for Ontario, 2003

Last Updated: 9/30/2005 8:42:23 AM

This Web site has been created as a public service by the Ontario Ministry of the Attorney General. Every reasonable effort has been made to ensure that the information presented is current and accurate. However, users of this site should verify the information before making decisions or acting upon it. The Ministry of the Attorney General does not provide legal advice to the public.

Services

- Bureau du procureur général
- access:defence
- Les avocats et l'aide juridique
- Causes de droit de la famille
- Cour des petites créances
- Frais judiciaires
- Gestion des causes civiles
- Honoraires conditionnels
- Juré : la fonction de juré
- Justice Ontario - services internationaux
- Liste des greffes des tribunaux
- Lois
- Médiation obligatoire
- Pensions

Ministère du Procureur général Plan d'accessibilité 2005-2006

Table des matières

- Introduction
- Message du ministre
- Rapport sur les réalisations relatives aux engagements pris en 2004-2005
- Engagements et stratégies pour 2005-2006
- Renseignements

Introduction

La *Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario*, récemment adoptée, est une loi novatrice qui marque le début d'une ère nouvelle en matière d'accessibilité en Ontario. Cette loi fera de l'Ontario un chef de file mondial en ce qui a trait à l'amélioration de l'accessibilité pour les personnes handicapées.

Bien que le gouvernement aille de l'avant dans la mise en œuvre de la nouvelle loi, il y aura une période de transition durant laquelle le gouvernement et des parties du secteur parapublic continueront d'être

alimentaires pour enfants
- Procédure simplifiée
- Procurations
- Publications
- Services aux tribunaux
- Services aux victimes d'actes criminels
- Stage en droit au ministère du Procureur général
- Successions
- Taux d'intérêt postérieurs et antérieurs au jugement
- Visites surveillées

assujettis aux diverses obligations, notamment au titre de la planification, imposées par la *Loi de 2001 sur les personnes handicapées de l'Ontario* (LPHO). Les dispositions de cette loi imposant de telles obligations resteront en vigueur jusqu'à ce qu'elles soient abrogées et remplacées par les normes prévues par la nouvelle loi.

La LPHO exige que les ministères du gouvernement de l'Ontario, les municipalités, les hôpitaux, les conseils scolaires, les collèges et universités et les organisations de transport en commun élaborent tous les ans des plans d'accessibilité pour rendre leurs politiques, pratiques, programmes, services et édifices plus accessibles aux personnes handicapées. Ces plans doivent être mis à la disposition du public. Les efforts déployés à ce jour en matière de planification de l'accessibilité servent de fondement solide à l'élaboration de normes d'accessibilité qui entraîneront des changements réels et efficaces.

Le présent document est le troisième plan d'accessibilité annuel élaboré par le ministère du Procureur général. Il met l'accent sur les réalisations relatives aux engagements définis dans le plan de 2004-2005 et décrit les engagements pris pour 2005-2006 afin d'éviter la création de tout nouvel obstacle et d'éliminer progressivement les obstacles actuels.

Notre ministère a l'intention de se fonder sur ses réalisations pour lancer des initiatives qui appuient les efforts déployés et l'engagement pris par le gouvernement pour continuer à faire de l'Ontario une province plus intégrée et accessible, où les personnes de toutes aptitudes peuvent

participer entièrement à la vie de la société et pleinement s'épanouir.

Message du ministre

Le gouvernement McGuinty est déterminé à instaurer un système de justice moderne, efficace et accessible. Dans le présent troisième plan d'accessibilité annuel du ministère du Procureur général, nous exposons nos réalisations du dernier exercice ainsi que celles du Secrétariat des affaires autochtones de l'Ontario et du Secrétariat du renouveau démocratique. Nous indiquons en outre les mesures que nous avons l'intention de prendre au cours du prochain exercice afin de faire en sorte que notre système de justice réponde aux besoins de tous les Ontariens et de toutes les Ontariennes, notamment les personnes handicapées.

En 2004-2005, nous avons démontré notre volonté d'améliorer le service à la clientèle en permettant aux Ontariens et aux Ontariennes d'obtenir plus aisément les listes des palais de justice facilement accessibles. La base de données des adresses des tribunaux, affichée sur le site Web du ministère à www.attorneygeneral.jus.gov.on.ca/french/, a été enrichie. Aujourd'hui, les endroits facilement accessibles sont clairement indiqués au moyen du symbole du fauteuil roulant ( ). Chaque liste indique également un numéro de téléphone pour toute personne souhaitant obtenir de l'aide.

Au cours du dernière exercice, le ministère a continué à remplir son rôle de chef de file en apportant des rénovations au palais de justice historique de Brockville. En plus du programme de modernisation qui nous a permis de regrouper les services et d'améliorer la sécurité, nous avons rendu cet édifice facilement accessible tout en préservant le patrimoine architectural de Brockville.

Les principes d'accessibilité continueront à orienter nos pratiques opérationnelles quotidiennes en ce qui a trait au service à la clientèle, à l'emploi, aux communications et à l'information, au milieu bâti et aux lois et règlements. Aux termes du plan d'accessibilité 2005-2006, nous continuerons à apporter des améliorations dans de nombreux domaines, notamment en mettant en place et en administrant des installations facilement accessibles, en intensifiant les réalisations relatives aux engagements permanents pris en matière d'accessibilité à l'information, et en dispensant une formation continue au personnel qui fournit des services aux membres du public.

Le gouvernement continuera à remplir un rôle de chef de file pour ce qui est de repérer, de prévenir et d'éliminer les obstacles à l'accessibilité et d'améliorer l'accessibilité grâce à une approche participative, proactive et intégrée. Nous nous fonderons sur les progrès accomplis et sur les engagements réalisés aux termes de la *Loi de 2001 sur les personnes handicapées de l'Ontario*, et nous commencerons à mettre en place les éléments de base qui permettront l'élaboration de normes d'accessibilité visant à introduire des modifications réelles et efficaces. Il nous tarde de

collaborer avec nos partenaires du secteur de la justice afin d'instaurer un système de justice réellement accessibles à tous les Ontariens et à toutes les Ontariennes.

L'honorable Michael Bryant

Procureur général

Rapport sur les réalisations relatives aux engagements pris en 2004-2005

Le ministère du Procureur général et ses anciens secrétariats ont le plaisir de présenter un compte rendu des progrès et des améliorations réalisés afin de rendre nos programmes, services et installations plus facilement accessibles aux personnes handicapées. Notre rapport sur les engagements que nous avons pris en 2004-2005 expose les réalisations du ministère du Procureur général, du Secrétariat des affaires autochtones de l'Ontario (SAAO) et du Secrétariat du renouveau démocratique (SRD).

Exigences de la *Loi*

Engagement :

Passer en revue les *Normes de conception architecturale pour les palais de justice de l'Ontario* pour veiller à ce qu'elles continuent de respecter les lignes directrices actuelles et futures du gouvernement en matière d'accessibilité et, au besoin, formuler des recommandations d'amélioration.

État d'avancement :

Engagement en cours de réalisation (à être redéfini en 2005-2006).

Mesure et calendrier :

Cet engagement n'a pas été réalisé, étant donné que le ministère a décidé d'adopter une approche différente pour régler les questions liées à l'accessibilité. Voir les motifs figurant ci-après.

Motifs :

Dans tous les cas où les *Normes de conception architecturale pour les palais de justice de l'Ontario* sont mentionnées, la pratique actuelle au sein du ministère est de simultanément passer en revue les normes de l'aménagement sans obstacle des installations du gouvernement de l'Ontario (*Standards for Barrier-Free Design of Ontario Government Facilities*), publiées à l'automne 2004 par la Société immobilière de l'Ontario. Ainsi, plutôt que de passer en revue les normes de conception applicables aux palais de justice, et donc de refaire l'exercice déjà effectué par la SIO, le ministère s'engagera, en 2005-2006, à ajouter un renvoi aux *Normes de conception architecturale pour les palais de justice de l'Ontario* qu'il appliquera toujours. Lorsque les *Normes de conception architecturale pour les palais de justice de l'Ontario* seront consultées, le ministère y intégrera les normes de l'aménagement sans obstacle.

Engagement :

Les modifications apportées aux lignes directrices sur l'accessibilité de la Société immobilière de l'Ontario seront transmises au personnel du

ministère du Procureur général (MPG), du Secrétariat des affaires autochtones de l'Ontario (SAAO) et du Secrétariat du renouveau démocratique (SRD).

État d'avancement :

Engagement réalisé.

Mesures et calendrier :

Les normes de l'aménagement sans obstacle établies par la Société immobilière de l'Ontario (SIO), appelées *Standards for Barrier-Free Design of Ontario Government Facilities*, ont été publiées à l'automne 2004. Ces lignes directrices ont été communiquées aux fournisseurs de services, aux conseillers chargés de la gestion de projets et aux clients participant aux projets du ministère. Tous les projets actuels et futurs sont conçus en conformité avec ces nouvelles lignes directrices (engagement pour 2005-2006).

Les lignes directrices révisées de la SIO en matière d'accessibilité ont été communiquées au personnel prenant part aux activités d'approvisionnement.

Motifs :

S.O.

Engagement :

Les chefs et superviseurs de programme du ministère ou des

secrétariats recevront des conseils sur les exigences en matière d'accessibilité pour toutes les activités d'approvisionnement aux termes de l'article 5 de la Loi.

État d'avancement :

Engagement réalisé.

Mesures et calendrier :

Les activités suivantes ont été entreprises en 2004-2005 :

- Affichage des ressources prévues par la Loi et des renseignements essentiels sur le site intranet du ministère - août 2004
- Rédaction d'un sommaire des lignes directrices en matière d'approvisionnement prévues par la Loi et présentation des documents au Groupe des ressources stratégiques des gestionnaires du ministère - septembre 2004
- Communication des lignes directrices concernant la mise en œuvre des dispositions sur l'approvisionnement de la *Loi sur les personnes handicapées de l'Ontario* (*Guidelines for Implementing the Procurement Provisions of the Ontarians with Disabilities Act*) à tous les employés prenant part aux activités d'approvisionnement - septembre 2004
- Mise à jour du matériel de formation en matière de contrôle, offert en ligne, de manière à ce qu'il tienne compte des exigences de la LPHO - janvier 2005
- Mise à jour du matériel de formation en matière de contrôle, offert en classe, de manière à ce qu'il tienne compte des exigences de la LPHO - janvier 2005
- Fourniture de conseils suivis dans chaque secteur d'activité au titre des exigences en matière d'approvisionnement prévues par la LPHO - engagement permanent
- Le personnel responsable de l'approvisionnement a reçu les lignes directrices du SCG concernant la mise en œuvre des dispositions de la LPHO relatives à l'approvisionnement.

Motifs :

S.O.

Engagement :

Toute nouvelle documentation ajoutée aux sites Web du ministère et des secrétariats continuera à être accessible aux personnes handicapées, ainsi que l'exige l'article 6 de la LPHO.

État d'avancement :

Engagement réalisé.

Mesure et calendrier :

La Direction des communications du ministère du Procureur général a mis à jour le logiciel Adobe Acrobat en remplaçant la version 5.0 par la version 7.0. Cette nouvelle version offre au webmestre une plus grande souplesse et davantage d'options, lui permettant de s'assurer du respect de la LPHO lorsque de nouveaux documents sont ajoutés à un site Web. Tous les sites Web continueront à respecter les normes d'accessibilité.

Motifs :

S.O.

Engagement :

Le ministère et les secrétariats continueront de collaborer avec Publications Ontario pour répondre, en temps opportun, aux demandes présentées par une personne handicapée ou en son nom afin de recevoir des publications ministérielles sur des supports de substitution, sauf lorsque cela n'est pas techniquement possible.

État d'avancement :

Engagement réalisé.

Mesure et calendrier :

Le personnel du ministère suit la procédure actuelle pour traiter les demandes de documents. Il assure la liaison avec Publications Ontario afin de répondre aux demandes au cas par cas.

Motifs :

S.O.

Engagement :

Le ministère et les secrétariats continueront de prendre les mesures d'adaptation appropriées pour satisfaire aux besoins en matière d'accessibilité de leurs employés, conformément au *Code des droits de la personne* de l'Ontario, dans la mesure où ces besoins se rapportent à leur emploi.

État d'avancement :

Engagement réalisé pour 2004-2005. Il s'agit d'un engagement permanent.

Mesure et calendrier :

Les aménagements adéquats continueront d'être fournis au personnel d'une manière individuelle, conformément au *Code des droits de la personne* de l'Ontario et à la politique ministérielle. Des plans

d'adaptation ont été mis en place. Ceux-ci visent les agents négociateurs, le cas échéant.

Motifs :

S.O.

Engagement :

Le ministère et les secrétariats continueront à satisfaire aux besoins en matière d'accessibilité des personnes handicapées qui postulent un emploi à la fonction publique et qui ont été invitées à participer au processus de recrutement, dans la mesure où ces besoins se rapportent au processus de recrutement.

État d'avancement :

Engagement réalisé pour 2004-2005. Il s'agit d'un engagement permanent.

Mesures et calendrier :

Des procédures existent déjà pour veiller à ce que le personnel et les candidats à un emploi bénéficient des mesures d'adaptation nécessaires. Les demandes sont examinées au cas par cas, parfois en consultation avec la Direction des ressources humaines.

Les chefs ont suivi la formation en ligne sur la LPHO leur permettant de mieux comprendre leur obligation de satisfaire aux besoins d'accessibilité des candidats à un emploi.

Motifs :

S.O.

Engagement :

Le ministère et les secrétariats veilleront à ce que les nouveaux chefs et superviseurs suivent une formation à l'exécution des obligations que leur impose l'article 8 de la LPHO.

État d'avancement :

Engagement en cours de réalisation.

Mesure et calendrier :

La formation en ligne sur la LPHO (*The Ontarians with Disabilities Act - Maximizing the Contribution of Employees with Disabilities*) est offerte à tous les nouveaux chefs et superviseurs. Ce module de formation fournit des renseignements essentiels sur la LPHO et sur l'adaptation des emplois aux personnes handicapées, des études de cas interactives et des conseils pratiques, indique les principes fondamentaux et les étapes de l'adaptation et propose des liens vers des ressources relatives à l'adaptation des emplois.

Motifs :

S.O.

Engagement :

Le processus de planification annuelle du ministère et des secrétariats comportera l'établissement et l'affichage d'un plan d'accessibilité, après consultation avec la Direction générale de l'accessibilité pour l'Ontario.

État d'avancement :

Engagement réalisé.

Mesure et calendrier :

Le plan d'accessibilité 2004-2005 a été affiché, sous format accessible, sur le site Internet du ministère et des secrétariats le 30 septembre 2004.

Motifs :

S.O.

Lois et règlements

Engagement :

La question de l'accessibilité et de la suppression des obstacles sera intégrée au processus d'examen des lois ou règlements en cours d'examen ou d'adoption.

État d'avancement :

Engagement réalisé pour 2004-2005. Il s'agit d'un engagement permanent.

Mesure et calendrier :

Dans le cadre de l'examen suivi des lois et règlements et du processus

d'élaboration des politiques, les lois ou les règlements sont évalués en fonction de l'accessibilité et de la suppression des obstacles.

Motifs :

S.O.

Politiques

Engagement :

L'examen des besoins en matière d'accessibilité sera intégré au processus de planification axée sur les résultats 2005-2006.

État d'avancement :

Engagement réalisé.

Mesure et calendrier :

Le matériel de formation a été mis à jour par suite de la diffusion, par le Secrétariat du Conseil de gestion, des lignes directrices sur les plans 2005-2006 axés sur les résultats. Au cours de la formation offerte relativement à la planification axée sur les résultats 2005-2006, on a indiqué au personnel des programmes au sein du ministère et de ses secrétariats que toute répercussion éventuelle sur les personnes handicapées devrait être consignée.

Motifs :

S.O.

Engagement :

Chaque fois que le renouvellement d'un bail sera examiné, les besoins d'accessibilité seront évalués et communiqués à la Société immobilière de l'Ontario (SIO).

État d'avancement :

Engagement réalisé pour 2004-2005. Il s'agit d'un engagement permanent.

Mesure et calendrier :

Le ministère continue d'intégrer la question de l'accessibilité au modèle de demande de modification de bail (révisé en 2003-2004) pour s'assurer que cette question soit abordée avec la Société immobilière de l'Ontario ou les propriétaires privés lorsque les baux sont renouvelés ou renégociés.

Motifs :

S.O.

Engagement :

Vérifier que le plan des ressources humaines 2005-2006 du ministère et des secrétariats respecte les exigences prévues par la LPHO.

État d'avancement :

Engagement en cours de réalisation.

Mesure et calendrier :

Une fois que les lignes directrices auront été établies, le plan des ressources humaines sera évalué en fonction de la question de l'accessibilité et de la suppression des obstacles.

Motifs :

Par suite de la restructuration de la prestation des services en ressources humaines dans l'ensemble de la fonction publique de l'Ontario, le Centre de développement du leadership et de gestion des ressources humaines rédige à l'heure actuelle des instructions en matière de planification des ressources humaines et des lignes directrices à l'intention des ministères.

Engagement :

Les procédures d'évacuation d'urgence du ministère et des secrétariats comporteront des procédures particulières pour l'évacuation en toute sécurité des personnes handicapées.

État d'avancement :

Engagement en cours de réalisation

Mesure et calendrier :

Le guide des mesures d'urgence applicables au 720, rue Bay comporte une section visant les personnes qui ont des besoins particuliers et qui ont besoin d'aide. Les procédures d'évacuation d'urgence seront au besoin mises à jour.

Motifs :

Le ministère du Procureur général est déterminé à améliorer sa stratégie de résistance aux catastrophes. Il procédera à un recensement des dangers et à une évaluation des risques dans toutes ses installations au cours de l'année 2005-2006.

Des ateliers sur le recensement des dangers et sur l'évaluation des risques aideront le ministère et les représentants communautaires à prévoir les exigences relatives à la planification de la gestion des cas urgents en ce qui concerne les programmes et services du ministère du Procureur général, et souligneront les exigences en matière de formation et d'exercices applicables au personnel du ministère et au personnel des intervenants et partenaires concernés afin d'améliorer les plans d'évacuation en cas d'urgence.

Le projet de recensement des dangers et d'évaluation des risques offrirait des avantages tangibles, notamment en améliorant la formation en évacuation, ce qui s'avérerait utile pour les personnes ayant des besoins particuliers.

Programmes et services

Engagement :

Le ministère continuera à intégrer l'accessibilité aux demandes présentées dans le plan annuel d'infrastructure, ainsi qu'au processus de planification des projets d'immobilisations.

État d'avancement :

Engagement réalisé pour 2004-2005. Il s'agit d'un engagement permanent.

Mesure et calendrier :

En ce qui a trait au processus de planification de l'infrastructure pour 2005-2006, le ministère a ajouté une composante au modèle d'analyse de rentabilisation des projets d'immobilisation ou d'installations (qui fait partie de l'outil de planification des ressources d'adaptation des emplois), pour faire en sorte que chaque plan de projet cerne toutes les exigences de la LPHO et en tienne compte. L'importance d'un tel exercice à l'égard des projets d'immobilisations ou d'installations prévus a été communiquée au plan interne aux coordonnateurs de la gestion des installations, qui sont chargés d'examiner les analyses de rentabilisation avant qu'elles ne soient soumises, ainsi qu'aux clients au cours des séances de formation à la planification fondée sur les résultats.

Motifs :

S.O.

Engagement :

Une personne responsable de la coordination de l'adaptation des emplois sera engagée pour appuyer le ministère du Procureur général, le Secrétariat des affaires autochtones de l'Ontario et le Secrétariat du renouveau démocratique.

État d'avancement :

Engagement réalisé.

Mesures et calendrier :

La personne responsable de la coordination de l'adaptation des emplois sera notamment chargée de se documenter sur les questions d'adaptation des emplois, d'examiner la prestation des services liés à l'adaptation des emplois, et d'élaborer des outils et des ressources destinés à aider les chefs et les superviseurs du ministère et des secrétariats à répondre aux besoins du personnel en matière d'aménagement.

Motifs :

S.O.

Pratiques

Engagement :

Les pratiques internes d'approvisionnement seront mises à jour de manière à respecter les exigences en matière d'accessibilité définies dans les nouvelles directives ministérielles sur l'approvisionnement.

État d'avancement :

Engagement réalisé.

Mesure et calendrier :

Les présentations et la formation destinées au personnel qui a des

responsabilités en matière d'approvisionnement ont été mises à jour en fonction des nouvelles lignes directrices concernant la mise en œuvre des dispositions sur l'approvisionnement de la *Loi sur les personnes handicapées de l'Ontario* (*Guidelines for Implementing the Procurement Provisions of the Ontarians with Disabilities Act*).

Motifs :

S.O.

Engagement :

Les réceptionnistes, les employés affectés aux renseignements au public et toute personne qui est en contact direct avec le public suivront la formation en ligne sur la LPHO.

État d'avancement :

Engagement en cours de réalisation.

Mesure et calendrier :

Le personnel recevra des instructions pour accéder à la formation en ligne lorsqu'elle sera disponible.

Motifs :

La trousse de formation sur le service à la clientèle, appelée « May I Help You? - Welcoming Customers with Disabilities » est en cours d'élaboration. Plus tard en 2005, cette trousse sera disponible en ligne.

La trousse de formation contiendra de la documentation relative à un atelier sur le service à la clientèle dans le cas des personnes handicapées, permettant ainsi au personnel d'être davantage sensibilisé à la situation des personnes handicapées et de mieux savoir comment satisfaire aux besoins de celles-ci.

Engagement :

Les formulaires, les guides et les brochures de la Cour de la famille et de la Cour des petites créances continueront d'être proposés en ligne sous format accessible.

État d'avancement :

Engagement en cours de réalisation.

Mesures et calendrier :

En 2004-2005, les formulaires, les guides et les brochures de la Cour de la famille et de la Cour des petites créances ont été affichés sur le site intranet du ministère, sous format accessible. Toute modification qui doit y être apportée sera également affichée sous format accessible.

Les formulaires et les brochures de la Cour de la famille devraient être affichés sur le site Internet du ministère au plus tard en janvier 2006.

Motifs :

Des modifications devront être apportées aux *Règles en matière de droit de la famille* avant que les formulaires et les brochures de la Cour de la famille puissent être affichés.

Engagement :

Des renseignements sur l'accessibilité des tribunaux sans obstacle seront affichés sur le site Internet du ministère et communiqués par téléphone sur une ligne d'information bilingue au numéro 1 800 387-4456. L'existence de la ligne d'information sera annoncée sur les sites Web et dans les annuaires téléphoniques du gouvernement.

État d'avancement :

Engagement réalisé.

Mesure et calendrier :

En 2004-2005, la liste des adresses des palais de justice a été affichée sur le site Internet du ministère. Les palais de justice facilement accessibles sont indiqués au moyen du symbole du fauteuil roulant( ). Un numéro de téléphone à composer pour obtenir de l'aide figure également sur chaque liste.

Motifs :

S.O.

Engagement :

Dans la mesure du possible, le Secrétariat des affaires autochtones de l'Ontario choisira, lorsqu'il organise des journées portes ouvertes dans des édifices publics, des édifices facilement accessibles aux personnes handicapés.

État d'avancement :

Engagement réalisé.

Mesure et calendrier :

Les événements tels que des journées portes ouvertes dans des locaux gouvernementaux, dans des édifices municipaux et dans des salles communautaires ont, dans la mesure du possible, lieu dans des édifices facilement accessibles. Cela n'est toutefois pas toujours possible, comme par exemple dans le cas des journées portes ouvertes tenues dans des communautés autochtones éloignées.

Motifs :

S.O.

Engagement :

Les événements publics organisés par le Secrétariat du renouveau démocratique (SRD), y compris les activités de consultation, auront lieu, dans la mesure du possible, dans des endroits facilement accessibles, aux termes du guide intitulé « Planification de réunions accessibles ». À cette fin, le SRD désignera une personne chargée de veiller à ce qu'il soit satisfait aux besoins en matière d'accessibilité le jour de la tenue de tels événements. Le guide « Planification de réunions accessibles » aidera les employés du Secrétariat du renouveau démocratique qui organisent ces événements à rendre ceux-ci accessibles aux personnes handicapées.

État d'avancement :

Engagement réalisé.

Mesure et calendrier :

Les événements publics ont eu lieu dans des endroits facilement accessibles et en conformité avec le guide intitulé « Planification de réunions accessibles ».

Motifs :

S.O.

Engagements et stratégies pour 2005-2006

Pour le prochain exercice, le ministère a l'intention de se fonder sur ses réalisations pour accroître la sensibilisation à l'amélioration de l'accessibilité et pour intégrer cette question aux pratiques opérationnelles quotidiennes dans plusieurs secteurs, y compris le service à la clientèle, l'emploi, les communications et l'information, le milieu bâti et les lois et règlements. La présente section expose le plan du ministère, y compris les nouveaux engagements et les nouvelles initiatives pour 2005-2006.

Service à la clientèle

Engagement :

Faire en sorte que les normes communes de service actuelles (ces normes s'appliquent au téléphone, à la correspondance, aux services au

comptoir, aux commentaires des clients et aux traitement des plaintes) appliquées par le ministère respectent les exigences de la LPHO, et que tout changement apporté à ces normes intègre ces exigences. Ces normes s'appliquent à tous les employés du ministère.

Mesures à prendre :

Le Secrétariat du Conseil de gestion a examiné les normes communes de service et a recommandé que des modifications y soient apportées. La recherche effectuée par le secrétariat et les recommandations qui en ont découlé ont tenu compte des questions d'accessibilité. Un plan de communication stratégique visant à promouvoir et à surveiller le respect des normes sera mis au point pour soutenir ces exigences. Les normes de service continueront à être comparées aux mesures du rendement intégrées au processus de planification axée sur les résultats.

Calendrier :

Engagement permanent.

Engagement :

Toute nouvelle documentation ajoutée aux sites Web du ministère continuera à être accessible aux personnes handicapées, ainsi que l'exige l'article 6 de la LPHO.

Mesures à prendre :

Les sites Web continueront à satisfaire aux critères internationaux d'accessibilité de priorité 1 et 2 définis par le WWW et son Initiative

d'accessibilité au Web. Les sites Web continueront à intégrer : la compatibilité avec la technologie de lecture de texte; une plus grande facilité de navigation pour les personnes qui utilisent des dispositifs de pointage de substitution; des illustrations comportant du texte de remplacement, des couleurs et des combinaisons de couleurs hautement contrastées pour les personnes malvoyantes ou daltoniennes; et un concept entièrement proportionnel qui permet aux utilisateurs d'agrandir ou de diminuer le corps du texte. Le personnel du ministère chargé de la création et de l'actualisation du site Web continuera à être sensibilisé aux changements et aux progrès technologiques qui appuient cet engagement.

Calendrier :

Engagement permanent.

Engagement :

La Division des services aux tribunaux fournira des services d'interprétation gestuelle dans toutes les instances pénales et dans un certain nombre d'instances en droit civil et en droit de la famille.

Mesure à prendre

La division reconnaît la nécessité de fournir aux personnes ayant une déficience auditive des services d'interprétation gestuelle pendant les audiences. Les administrateurs et superviseurs judiciaires prendront des mesures pour obtenir ces services au besoin.

Calendrier :

Engagement permanent.

Engagement :

La Division des services aux tribunaux indiquera le numéro de téléphone du Bureau des personnes handicapées sur les assignations de juré ainsi que sur le site Internet du ministère. Seront jointes au formulaire des questions et réponses à l'intention des personnes qui sont incapables d'exercer les fonctions de juré en raison d'une déficience, ainsi qu'un numéro de téléphone à composer pour obtenir de l'aide afin de remplir tout questionnaire connexe.

Mesure à prendre

La division continuera à mettre à jour le site Internet du ministère et du Bureau des personnes handicapées au fur et à mesure que les palais de justice deviendront facilement accessibles aux termes de la LPHO.

Calendrier :

Engagement permanent.

Engagement :

Un directeur de site par région prendra les devants afin de répondre aux demandes des personnes handicapées qui accèdent au système judiciaire.

Mesure(s) à prendre

Dans la province, huit sites permettront d'améliorer les services d'information grâce à des affiches indiquant que les personnes handicapées peuvent obtenir de l'aide sur place. Le gestionnaire principal répondra aux demandes en fournissant des renseignements et en coordonnant l'aide. Un résumé des demandes et des réponses sera consigné aux fins d'examen et de recensement des lacunes à combler et des pratiques exemplaires.

Calendrier :

Engagement permanent.

Engagement :

Les chefs et superviseurs de programme du ministère recevront des conseils sur les exigences en matière d'accessibilité pour toutes les activités d'approvisionnement, ainsi que l'exige l'article 5 de la LPHO.

Mesure à prendre

Le ministère continuera à tenir compte des questions d'accessibilité dans le cadre de ses activités d'approvisionnement. Les nouveaux outils, disponibles depuis peu, qui ont trait à la *Loi de 2001 sur les personnes handicapées de l'Ontario* seront affichés sur le site intranet du ministère, dans la section des nouveaux liens vers les lignes directrices concernant la mise en œuvre des dispositions sur l'approvisionnement de la *Loi sur les personnes handicapées de l'Ontario* (*Guidelines for Implementing the Procurement Provisions of the Ontarians with Disabilities Act*).

Calendrier :

2005-2006. Il s'agit par ailleurs d'un engagement permanent.

Emploi

Engagement :

Le ministère continuera à satisfaire aux besoins en matière d'accessibilité des employés et des candidats à un emploi en offrant aux gestionnaires et aux superviseurs une formation en matière d'adaptation des emplois.

Mesures à prendre

Les nouveaux chefs et superviseurs suivront une formation à l'exécution des obligations que leur impose l'article 8 de la LPHO. Le guide appelé *Manager's First Contact* sera enrichi de manière à tenir compte des obligations imposées par la LPHO.

Calendrier :

2005-2006. Il s'agit par ailleurs d'un engagement permanent.

Engagement :

Le ministère continuera à promouvoir l'accessibilité du milieu de travail pour les personnes handicapées en offrant aux chefs et aux superviseurs les outils et le soutien nécessaires pour répondre aux besoins du personnel en matière d'aménagement.

Mesure à prendre

La personne responsable de la coordination de l'adaptation des emplois fournira des produits et des outils au personnel des ressources humaines et au personnel de gestion afin de les sensibiliser davantage à leurs obligations en matière d'adaptation.

Calendrier :

2005-2006. Il s'agit par ailleurs d'un engagement permanent.

Communications et information

Engagement :

L'examen des besoins en matière d'accessibilité sera intégré au processus de planification axée sur les résultats 2006-2007.

Mesure à prendre

Le matériel de formation à la planification axée sur les résultats du ministère fournira des renseignements sur le respect des exigences de la LPHO et sur les besoins en matière d'accessibilité pour les notes de synthèse portant sur les propositions dans chaque secteur d'activité. Le matériel de formation sera également mis à jour afin de faire état de toute nouvelle orientation fournie par la Division de la gestion des programmes et des prévisions budgétaires du Secrétariat du Conseil de gestion relativement aux exigences de LHPO pour le plan de 2006-2007 axé sur les résultats.

Calendrier :

Le matériel de formation sera mis à jour dès la diffusion, par la Division de la gestion des programmes et des prévisions budgétaires, des lignes directrices sur le plan 2006-2007 axé sur les résultats.

Engagement :

La Commission des droits de la personne de l'Ontario établira un plan d'accessibilité visant à faire en sorte que les services et le matériel qu'elle fournit soient offerts en une forme accessible aux citoyens de la province.

Bien que les organismes ne soient pas tenus d'établir un plan d'accessibilité, la commission estime qu'elle devrait montrer l'exemple en appuyant les principes du *Code des droits de la personne* de l'Ontario portant sur l'accessibilité.

Mesure à prendre

Un comité de travail interne a été créé afin de participer à l'établissement du plan. Le comité sera chargé de passer en revue les services et le matériel offerts à l'heure actuelle, après consultation avec la Direction générale de l'accessibilité pour l'Ontario et avec les intervenants.

Calendrier :

2005-2006.

Milieu bâti

Engagement :

Lors de chaque examen d'un renouvellement de bail, les besoins d'accessibilité seront évalués et communiqués à la Société immobilière de l'Ontario.

Mesure à prendre

Au moyen du modèle de demande de modification de bail qui a été révisé en 2003-2004 en vue d'y intégrer les questions liées à l'accessibilité, tous les nouveaux baux feront l'objet d'une évaluation de l'accessibilité en fonction des normes de l'aménagement sans obstacles (*Standards for Barrier-Free Design of Ontario Government Facilities*) établies par la Société immobilière de l'Ontario et des échéances fixées par celle-ci pour l'aménagement sans obstacle des locaux loués. Les besoins relatifs à l'accessibilité sont également intégrés à tout renouvellement de bail et, dans la mesure du possible, seront négociés dans les accords de renouvellement.

Calendrier :

Engagement permanent.

Engagement :

Le ministère remplira la fiche d'examen de la Direction de la gestion des installations au titre de la *Loi sur les personnes handicapées de l'Ontario* (LPHO) lorsqu'il mettra œuvre tous les projets d'immobilisations et projets d'installations.

Mesure à prendre

L'objet de la fiche d'examen est d'examiner dans quelle mesure chaque projet respecte les normes de l'aménagement sans obstacle (*Standards for Barrier-Free Design of Ontario Government Facilities*) publiées à l'automne 2004 par la SIO. En remplissant cette fiche, le ministère cernera les situations de non-conformité et tentera d'intégrer ces normes au projet.

Remarque : dans le cas des projets dans des installations existantes (telles que les édifices à valeur patrimoniale), le ministère pourrait ne pas être en mesure de respecter entièrement les normes établies par la SIO en matière d'aménagement sans obstacle; chaque projet sera examiné individuellement.

Calendrier :

Engagement permanent.

Engagement :

Le ministère s'assurera que la fiche d'examen de la Direction de la gestion des installations au titre de la *Loi sur les personnes handicapées de l'Ontario* (LPHO) est remplie pour toute évaluation de l'état d'un immeuble effectuée à l'égard des installations qui appartiennent au gouvernement ou qui sont louées par des tiers.

Mesure à prendre

Dans le cadre de son plan de gestion foncière, le ministère termine les évaluations de l'état des immeubles effectuées à l'égard de ses

installations. Ces évaluations permettent de connaître l'état des composantes des installations (par ex. les systèmes mécaniques), leur capacité et les coûts de fonctionnement et d'entretien. Le ministère évaluera également, par le fait même, dans quelle mesure chacune de ses installations respecte les exigences en matière d'accessibilité, en remplissant la fiche d'examen de la Direction de la gestion des installations au titre de la LPHO.

Calendrier :

Engagement permanent.

Engagement :

Le ministère continuera à intégrer l'accessibilité aux demandes présentées dans le plan annuel d'infrastructure, ainsi qu'au processus de planification des projets d'immobilisations et des projets d'installations.

Mesures à prendre

La planification des besoins en infrastructure au titre de la LPHO - aux termes des normes de l'aménagement sans obstacle (*Standards for Barrier-Free Design of Ontario Government Facilities*) publiées à l'automne 2004 par la SIO - sera incluse dans le plan annuel d'infrastructure des différents secteurs d'activité; elle restera également intégrée à l'outil de planification de l'infrastructure et des mesures d'adaptation (préalablement appelé outil de planification des ressources d'adaptation des emplois). De même, avant de soumettre le plan

d'infrastructure annuel, le ministère passera en revue les demandes présentées pour s'assurer que les exigences de la LPHO ont bien été respectées ou qu'on en a dûment tenu compte.

Calendrier :

Le *Processus de planification de l'infrastructure 2006-2007* sera amorcé à l'automne 2005.

Lois et règlements

Engagement :

La question de l'accessibilité et de la suppression des obstacles sera intégrée au processus d'examen des lois ou règlements en cours d'examen ou d'adoption.

Mesure à prendre

Les lois ou règlements seront évalués en fonction de la question de l'accessibilité et de la suppression des obstacles.

Calendrier :

À mesure que les lois ou règlements sont en cours d'élaboration ou d'examen.

Engagement :

Le ministère ajoutera un renvoi aux *Normes de conception architecturale pour les palais de justice de l'Ontario* en indiquant que celles-ci doivent toujours être consultées conjointement avec les normes de

l'aménagement sans obstacle (*Standards for Barrier-Free Design of Ontario Government Facilities*) établies par la Société immobilière de l'Ontario.

Mesure à prendre

Le ministère travaillera de concert avec la Société immobilière de l'Ontario (SIO) et les intervenants concernés afin de tenter d'obtenir les approbations requises pour ce qui est de l'ajout du renvoi susmentionné.

Calendrier :

Exercice 2005-2006.

Engagement :

Pour évaluer ses plans d'évacuation d'urgence, le ministère :

- tiendra compte des divers besoins des personnes handicapées à tous les niveaux de planification et à l'égard de toutes les activités d'intervention, et tentera de faire participer les membres de la collectivité à l'exercice de planification;
- sensibilisera davantage les personnes handicapées aux mesures qu'elles peuvent prendre pour assurer elles-mêmes leur sécurité et leur survie en cas d'évacuation.

Mesure à prendre

Élaborer des plans d'évacuation et des plans de confinement sur place visant toutes les personnes qui sont tenues de se rendre aux palais de justice de l'Ontario ou aux sites du ministère du Procureur général.

Calendrier :

2005-2006.

Renseignements

Les questions et les commentaires sur le plan d'accessibilité du ministère sont toujours les bienvenus.

Renseignements généraux :	416-326-2220
Numéros ATS :	416-326-4012
Courriel :	jus.g.mag.webmaster@jus.gov.on.ca
Site Web du ministère :	www.attorneygeneral.jus.gov.on.ca/french/

Visitez le site Web d'Accessibilité Ontario du ministère des Services sociaux et communautaires, à : www.mcss.gov.on.ca/accessibility. Le site promeut l'amélioration de l'accessibilité, et offre des ressources et des renseignements destinés à faire de l'Ontario une province accessible.

Le présent document est disponible gratuitement sur support de substitution, sur demande, à :

Publications Ontario

880, rue Bay, Toronto (Ontario) M7A 1N8
Téléphone : 416 326-5300
Autres régions, sauf Ottawa, composer sans frais le 1-800-668-9938
À Ottawa, composer le 613 238-3630 ou, sans frais, le 1-800-268-8758
Service ATS : 1-800-268-7095

Imprimeur de la Reine pour l'Ontario
ISSN **1708-5608**

Ontario

Ce site est mis à jour par le gouvernement de l'Ontario, Canada.

Confidentialité | Avis de non-responsabilité concernant les liens externes

Renseignements sur les droits d'auteur : Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2003

Dernière mise à jour : 9/30/2005 8:41:09 AM

Ce site Web a été créé par le ministère du Procureur général de l'Ontario à titre de service au public. Tous les efforts raisonnables ont été déployés pour assurer que l'information présentée est à jour et exacte, mais les utilisateurs du site devraient vérifier l'information avant de prendre des décisions ou de s'en servir. Le ministère du Procureur général ne donne pas d'avis juridiques au public.